

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION OU RESERVATION D'EMPLACEMENT

1. Le contrat de réservation est nominatif, il ne peut être cédé sans notre accord écrit. Il ne peut être établi que par une personne majeure et qui sera présente sur le camping. Cette personne titulaire du contrat demeure la seule responsable des agissements des personnes qu'il accueille et du règlement de l'intégralité du coût du séjour.

2. La réservation devient définitive et acceptée qu'à réception de notre confirmation par écrit.

3. L'arrivée dans les locatifs se fait après 16 heures et le départ se fait avant 10 heures. L'arrivée pour les emplacements se fait après 14 heures et le départ se fait avant 12 heures.

Le locataire doit se présenter au jour et à l'heure précisée dans le contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire est prié d'en informer le camping. Le cas échéant celui-ci pourra redispser de l'emplacement ou de l'hébergement dans un délai de 24 heures après la date prévue de l'arrivée.

4. Le solde du séjour est à régler le jour de votre arrivée. Les cautions exigées à l'arrivée seront restituées le jour du départ ou sous huit jours après votre départ, après déduction des détériorations et manquements (un chèque de 250€ pour le locatif et de 50€ pour le nettoyage).

Le nettoyage est à la charge du locataire, en fin de séjour la location doit être restituée dans l'état où elle a été trouvée. En cas contraire, la caution de 50€ sera retenue.

5. Aucune location n'est équipée de draps, ni de taies d'oreillers. Possibilité de location sur place.

6. Par précaution, pour les emplacements loués avec électricité, se munir d'une rallonge électrique et d'une prise européenne.

7. Toute annulation devra être notifiée par lettre recommandée, l'acompte reste acquis par le camping quel que soit le motif de l'annulation. Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, le montant total de votre séjour vous sera demandé.

En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation qui vous permettra d'être remboursé en cas d'événement vous empêchant d'effectuer votre séjour. Il appartient aux campeurs caravaniers de souscrire une assurance pour leur caravane, tente et/ou matériel ainsi que leur responsabilité civile

8. Les animaux doivent être à jour de vaccination, tenus en laisse et ne pas perturber le voisinage. Un seul animal de petite taille sera accepté par hébergement. Les propriétaires se doivent de ramasser leurs déjections.

9. La responsabilité du camping au-delà de sa responsabilité légale, n'est pas engagée en cas de :

- * de vol, perte ou dommage de quelques nature qu'il soit pendant ou suite à votre séjour

- * nuisances dues aux phénomènes naturels (météo, insectes, . . .)

- * panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture des installations du camping. Les mesures ponctuelles, prises par la direction du camping, de limitation d'accès à certaines installations y compris la piscine, peuvent s'avérer nécessaires, par respect des normes de sécurité ou de travaux d'entretiens périodiques.

10. Tout différent portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera porté devant le Tribunal, seul compétent en cas de litige.

Chers clients, ces précisions sont nécessaires afin d'éviter toute équivoque. Nous vous remercions de votre confiance et souhaitons que votre prochain séjour au Camping Le Pressoir, soit le plus agréable possible.